



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 131549

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'article L. 230-31 du code de procédure pénale créé par l'article 147 de loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de qualité de droit. Un décret en Conseil d'État doit déterminer les conditions d'application du chapitre « autopsies judiciaires », notamment le contenu de la charte de bonnes pratiques. Or, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la publication de ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131549

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2660

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)